

CONSEIL SUPERIEUR DE LA PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE

La présidente,

Vu l'arrêté du 10 juillet 2000 modifié portant création du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique ;

Vu l'arrêté du 9 septembre 2010 portant nomination au Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique ;

Vu l'arrêté du 7 octobre 2010 portant nomination au Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2011 portant nomination au Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Il est créé, auprès du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique, une commission spécialisée portant sur les outils de référencement des œuvres de l'esprit sur Internet.

ARTICLE 2 : Mesdames Valérie-Laure BENABOU et Joëlle FARCHY, professeurs des universités, sont nommées présidentes de ladite commission.

ARTICLE 3 : Sont nommés membres de la commission : Josée-Anne BENAZERAF, Emmanuel BOUTTERIN, Olivier BRILLANCEAU, Karine COLIN, Jérôme DECHESNE, Thierry DESURMONT, Laetitia FACON, Caroline FAGET, Isabelle FELDMAN, Marion FONTAINE, Christelle FOUCAULT, Philippine GIRARD-LEDUC, Pascaline GINESTE, Frédéric GOLDSMITH, David GROSZ, Marc GUEZ, Alexandra LAFERRIERE, Bernard LANG, Laurence MARCOS, Cécile MEADEL, Marc MOSSE, Jean-Michel ORION, Juliette PRISSARD-ELTEJAYE, Christiane RAMONBORDES, Maryam SALEHI, Bruno SPIQUEL, Alain STROWEL, Benoît TABAKA, Idzard VAN DER PUYL.


ARTICLE 4 : Monsieur Ronan HARDOUIN est nommé rapporteur de la commission.

ARTICLE 5 : Le secrétariat de la commission est assuré par le secrétariat général (bureau de la propriété intellectuelle) du ministère de la Culture et de la Communication.

ARTICLE 6 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la culture et de la communication et exécutée par les présidents de la commission ainsi que le secrétaire général, chacun en ce qui le concerne.

Paris, le

06 FEV. 2012



La présidente